



COMMUNE DE STE GENEVIEVE LES GASNY

LES REGLES DE VIE : CANTINE/PERISCOLAIRE

- Respecter les autres enfants et les adultes.
- Respecter et ranger le matériel.
- Tout comportement violent est strictement interdit.
- S'exprimer avec respect et politesse.
- Respecter les règles d'hygiène (propreté des lieux et de la personne).
- Respecter l'environnement.
- L'introduction d'objets ou de produits dangereux est interdite.
- Les bonbons et les chewing-gums sont interdits.
- Le port de bijoux est vivement déconseillé et les adultes ne gèrent pas les pertes éventuelles.
- Le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse est interdit.

ATTITUDES A ADOPTER POUR LA CANTINE

- S'adresser au personnel de cantine avec respect et politesse.
- Passer aux toilettes et se laver les mains avant chaque repas.
- Adopter une attitude convenable (s'asseoir correctement et manger proprement sans jeter la nourriture par terre).
- Chuchoter (ne pas parler fort ou crier).
- Aider à débarrasser la table à la fin du repas.

SECURITE DANS LES LOCAUX

- Se ranger par deux de manière silencieuse et se déplacer sans courir.
- Ne pas toucher aux plantations.
- Ne pas jouer dans les toilettes.
- Ne pas entrer dans les classes sans y être autorisé.

Le non-respect des règles de vie pourra entraîner les sanctions précisées dans le règlement intérieur au § discipline.

Coupon à remettre après lecture

En intégrant la cantine et le périscolaire , je m'engage à respecter les règles de vie

NOM

PRENOM

Lu et accepté, le / /

Signature des parents

Signature de l'enfant :